

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'an deux mil quinze
Le 23 juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 16 juillet 2015

**OBJET : CONVENTION ORGANISANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE
VOIRIE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Jean-Michel PIDOLOT

POUVOIRS : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Arnaud DUCELIER FAUVY donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL

ABSENTS : Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

La compétence voirie a été mise en place dès la création de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise ; elle a été rendue intégrale en 2002.

Le principe était de valoriser les moyens existants et d'obtenir des économies d'échelle. L'écueil à éviter était la création de services en doublons. Pour cette raison, il était convenu d'opérer aussi peu que possible de recrutement de personnel au niveau communautaire et de s'appuyer sur les services communaux en place, finalement les plus au fait des missions à réaliser. Cette option a depuis été confortée par les évolutions légales et réglementaires.

Une convention passée en 2009 entre chaque commune et l'EPCI précise les modalités d'exercice de cette compétence. Cette convention a été prorogée jusqu'au 30 juin 2015.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire ou son délégataire, à signer une nouvelle convention mise à jour avec la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise

Jean-Michel DREVET,
Maire.